

<http://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article530>



L'EPS au lycée 2014-2015

- LYCEE - Enseignements (Pédagogie) - Education Physique et Sportive - Généralités -

Date de mise en ligne : jeudi 16 avril 2015

Copyright © Mon site SPIP - Tous droits réservés

L'enseignement de l'EPS doit permettre au lycéen de se doter d'une formation complète et équilibrée. Le cursus en trois ans doit l'amener à construire progressivement des acquisitions dans les cinq compétences propres et les trois compétences méthodologiques et sociales.

a. en classe de 2nde

En classe de seconde, les élèves sont confrontés à un nouveau contexte d'enseignement et à de nouvelles formes de travail scolaire. Le programme national de la classe de seconde fixe comme niveau exigible le niveau 3 du référentiel national. Concernant les compétences méthodologiques et sociales, l'accent sera mis sur l'adoption d'habitude de travail, l'appropriation de règles de vie collective.

Les cycles d'activités en classe de 2de sont : 4 cycles de 8 semaines Volley, course de durée, acrogym, escalade.

b. en classe de première

La classe de première constitue une étape essentielle du parcours de formation équilibrée du lycéen, elle doit compléter l'offre de la classe de seconde. Elle permet également, pour certaines d'entre elles, d'atteindre le niveau 4 de compétence attendue. Concernant les compétences méthodologiques et sociales, l'accent sera mis sur la construction de l'autonomie d'apprentissage Les APS proposées en classe de 1ère sont au nombre de 4.

Les cycles d'activités en Première sont

" obligatoirement 1 cycle de musculation

" 1 CP4 : rugby, volley, ou badminton.

" 2 APS parmi : escalade, volley, sauvetage, athlétisme (course de ½ fond). L'élève devra anticiper son choix d'activité en fonction des APS susceptibles d'être retenues pour l'évaluation du baccalauréat

c. en classe de terminale

La classe terminale constitue la fin du parcours de formation du lycéen. Dans trois APSA représentatives de trois compétences propres différentes, le niveau 4 de compétence attendue est exigé. Concernant les compétences méthodologiques et sociales, l'accent sera mis sur la prise en charge de sa pratique physique et sur l'exercice de son autonomie. Plusieurs groupements de 3 activités seront proposés aux élèves. Les 3 APS constituant le groupement choisi par l'élève auront été pratiquées en classe de 2nde ou de 1ère.

Les référentiels nationaux pour chacune des APS proposées sont disponibles dans la rubrique Â« Pédagogie Â».